

L'ajournement

● (1825)

Le ministre a l'intention de soumettre à ses collègues du cabinet des ententes fédérales-provinciales qui permettraient de mettre en vigueur la politique de renouvellement des forêts. D'ailleurs, des représentants du Service canadien des forêts ont entamé des négociations avec ceux du ministère des Forêts de Colombie-Britannique il y a près d'un an. En janvier 1984, il était devenu évident qu'il serait impossible de conclure avec la Colombie-Britannique une nouvelle entente permettant de lancer un important programme de reboisement avant le 31 mars. Comme l'entente sur la gestion intensive des forêts et l'entente-cadre de développement expirent à cette date, le ministre a convenu avec les représentants de la province que la meilleure solution était pour le moment de prolonger l'entente actuelle pour éviter une interruption coûteuse des programmes fédéraux-provinciaux de gestion forestière en Colombie-Britannique.

Le ministre a présenté aujourd'hui au cabinet une proposition visant à obtenir les 5.5 millions nécessaires pour prolonger l'entente actuelle d'un an. Une décision devrait être prise sous peu, et je ne pense pas qu'il sera difficile de faire approuver cette proposition. Le fait de prolonger le programme ne nous empêchera nullement de conclure avec la Colombie-Britannique une entente prévoyant des crédits importants sur une période de cinq ans.

Selon la proposition dont je viens de parler, les deux gouvernements dépenseraient ensemble 11 millions de dollars cette année, surtout pour le reboisement, les programmes de sylviculture, ainsi que la recherche et le développement. Cela permettra de préparer d'autres programmes qu'entreprendront la province et l'industrie forestière de Colombie-Britannique dans

le cadre d'une nouvelle entente sur le renouvellement des forêts qui pourrait entrer en vigueur en 1985-1986.

J'en profite pour rappeler au député que le gouvernement a augmenté régulièrement, ces dernières années, les crédits qu'il accorde à l'industrie forestière de Colombie-Britannique. Si l'on tient compte des travaux de recherche et de développement effectués par le Centre de recherches forestières du Pacifique, de l'entente actuelle sur la gestion forestière intensive, du programme UI/JC-secteur forestier et du programme coopératif de développement des marchés d'outre-mer, qui n'existe qu'en Colombie-Britannique, les dépenses fédérales dans cette province sont passées de 10 millions de dollars en 1979-1980 à 35 millions en 1983-1984, et elles totalisent plus de 112 millions pour les cinq dernières années. A titre d'exemples, le gouvernement a augmenté les crédits accordés à la faculté de recherches forestières de l'UBC, il a modernisé le centre de recherches forestières du Pacifique situé à Victoria, et il a financé une étude en cours visant à mettre au point un modèle économique pour l'approvisionnement en bois de construction en Colombie-Britannique.

En terminant, je peux assurer aux députés de la Chambre que le gouvernement continuera à aider le secteur forestier, en Colombie-Britannique et dans le reste du pays, comme il en a manifesté l'intention dans sa politique sur le renouvellement des forêts.

[Français]

Le président suppléant (M. Herbert): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain.

(A 18 h 28, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)